

Membres présents : 64

MMES BEVIERE Monique, BUNO Geneviève, CHANTEREAU Agnès, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DENIAU Nicole, FAUTRAT Marie-Françoise, HINCKY Françoise, LEVY Véronique, LOISEAU Marie-Claude, MOLVEAUX Claudine, MUNTSCH Karine, PETIT Christine, POUILLART Nadège, ROUSSEAU Nadine ;
MM ALLION Jean-Pierre, BACHELET Raynald, BALANCON Michel, BARRIER Christian, BERARD Jean-Claude, BESNARD Jean, BOHN Gérard, BOURGEOIS Martial, BRICHARD Gérard, BRISSON Jean-Louis, BROUSSE Anthony, CARTIER Olivier, CATINAT Thierry, CHACHIGNON Alain, CHEVALIER Gilles, CITRON Jacques, CITRON Olivier, COULON Jean-Marc, DAUX Dominique, DONES Jacky, GAINVILLE Gérard, GARCIA José, GAUCHER Denis, GRIVOT Guy, GUERINET Patrick, GUERTON Christophe, JAVELOT Jean-Louis, JOURDAIN François, JOVE Louis, LEGRAND Gérard, LUTTON Patrick, MAMEAUX Dominique, MANGEANT Jean-Claude, MELLINGER Arnaud, MERLET Bertrand, PETIOT Pierre, PETETIN Marc, POINCLOUX Maxime, POINTEAU Jean-Marc, POISSON André, ROUSSEAU Alain, SILLET Jean-Marc, TARTINVILLE Yves, TERTER Christian, THION Denis, VERNEAU Daniel, VERNEAU Philippe, VILLARD André, VINCENT Christian.

Pouvoirs : 12

M. BARRIER Guy donne pouvoir à M. GRIVOT Guy ;
Mme BERTHIER Catherine donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne ;
M. BOULAS Jean-Claude donne pouvoir à M. THION Denis ;
M. BOUVARD Jean-Claude donne pouvoir à M. GUERINET Patrick ;
Mme BRAAT Evelyne donne pouvoir à M. BROUSSE Anthony ;
M. DESBOIS Jean-Marc donne pouvoir à Mme CHANTEREAU Agnès ;
M. FEVRIER Albert donne pouvoir à M. ALLION Jean-Pierre ;
M. GAUCHER Michel donne pouvoir à M. POISSON André ;
M. GONOT Philippe donne pouvoir à M. LUTTON Patrick ;
M. GRIVOT Denis donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique ;
M. PIERQUIN José donne pouvoir à M. VINCENT Christian ;
M. TOURAINE Michel donne pouvoir à Mme LEVY Véronique.

Secrétaire de séance : M. Yves TARTINVILLE.

Personnes invitées : Isabelle VALMAGGIA, Directrice adjointe à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil régional ;
Michel LAZZARI, Chargé de mission à l'UDEL (MEDEF Loiret) ;

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 juin 2014 ;
- Validation du Règlement Intérieur du Syndicat de Pays ;
- Election de la Commission d'Appel d'offres ;
- Adhésion du Pays au GIP Centrale d'achat territoriale APPROLYS ;
- Vœu de soutien pour la création du BTS Maintenance Industrielle au Lycée Professionnel Jean de la Taille ;
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPEC T). Présentation des résultats du diagnostic et des premières pistes d'actions ;
- Contrat régional de Pays : présentation des dispositifs « Espaces publics » et « Logement ». Aides financières disponibles ;
- Contrat Global d'Actions Essonne amont : présentation des enjeux du contrat et des subventions mobilisables ;
- Affaires diverses.

Mme LEVY, Présidente de la Communauté de communes des Terres Puiseautines, accueille les délégués et les invités. Elle commente les chiffres et données clés de la Communauté de communes, présentant notamment le projet de gymnase rénové et agrandi pour y accueillir les activités du service jeunesse. Cet espace est mutualisé entre la Communauté et la commune de Puiseaux.

Mme BEVIERE la remercie pour son mot de bienvenue et accueille les délégués et les membres du Conseil des maires et du Conseil de développement. Elle présente les excuses de Mmes DUBOIS, Député du Loiret et CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, pris par d'autres engagements.

Mme BEVIERE désigne Yves TARTINVILLE comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la Présidente demande à modifier l'ordre des points à l'ordre du jour pour libérer les intervenants à l'issue de leur exposé.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 12 juin 2014

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a été envoyé précédemment par mail.

N'ayant pas reçu d'observations et ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat régional de Pays : présentation des dispositifs « Espaces publics » et « Logement ». Aides financières disponibles

Madame BEVIERE accueille Mme VALMAGGIA, directrice adjointe du service Aménagement du territoire au Conseil régional du Centre et lui laisse la parole pour présenter les dispositifs « Espaces publics » et « Logement », enveloppes supplémentaires au Contrat régional de Pays. Mme BEVIERE rappelle qu'une première présentation a eu lieu en février 2012 ; il s'agit ici de rappeler les modalités.

« Espaces publics ».

Cf. power point diffusé en séance et support papier distribué aux délégués.

Synthèse des points importants :

- Il n'y a plus de lien entre le dispositif logement et espaces publics ;
- Proratisation de l'enveloppe après le bilan à mi-parcours, soit 303 900 € pour les espaces publics ;
- Trois cibles principales, à savoir des fonctions récréatives, d'animation commerciale et de valorisation patrimoniale ;
- Connexion des espaces avec ceux environnants ;
- Prise en compte de la biodiversité dans la conception du projet ;
- Sobriété énergétique des équipements ;
- Importance des continuités physiques et de l'accessibilité ;
- Concertation avec les habitants ;

La subvention régionale est de 30% des dépenses éligibles.

Mme BEVIERE précise les disponibilités financières sur cette enveloppe.

M. THION interroge Mme VALMAGGIA sur l'éligibilité d'une prestation du CAUE du Loiret. La réponse est positive, si l'esquisse précise les espèces intégrées au projet, le programme des travaux et les recommandations du CAUE.

« Logement ».

Cf. power point diffusé en séance et support papier distribué aux délégués.

L'enveloppe dédiée à ce dispositif est de 324 000 €.

Synthèse des points importants :

- Rappel des cadres spécifiques aux trois thématiques principales : rénovation thermique des logements, acquisition-réhabilitation, construction neuve ;

M. PETETIN demande si les liaisons douces sont éligibles. Mme VALMAGGIA lui répond que le dispositif n'est pas prévu pour cela.

Ne relevant pas de question, Mme BEVIERE remercie Mme VALMAGGIA de sa présentation. Elle poursuit par un point d'avancement du Contrat régional de Pays.

6 modules sur 12 sont soldés. Mme BEVIERE présente les modules sur lesquels il reste des disponibilités.

- Module 2 « Services à la personne » : reste 376 000 € ;
- Module 3 « Habitat et rénovation urbaine » : reste 79 000 €. Deux projets sont identifiés ; le premier, une pension de famille par l'association IMANIS et le second, la phase en maîtrise d'ouvrage commune de Pithiviers de l'ORU du quartier de St Aignan ;
- Module 4 « Performance énergétique » : reste 264 000 € pour des projets de rénovation thermique des logements des collectivités et des bailleurs ;

- Module 7 « Biodiversité et eau » : reste 88 000 € pour des actions en faveur de l'environnement et la biodiversité ;
- Module 11 « Sports et loisirs » : reste 123 000 € pour des projets de terrains multisports et d'aires de loisirs actifs ;
- ID en Campagne : reste environ 257 000 €.

Mme BEVIERE passe la parole à M. PETIT, Président de l'association L'Abeille du Gâtinais. Il présente rapidement l'avancement de son programme « Le rucher école des villes et le rucher école des champs » (initiative ID en Campagne).

| |
|--|
| <p>Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPEC T). Présentation des résultats du diagnostic et des premières pistes d'actions</p> |
|--|

Madame BEVIERE accueille M. LAZZARI, chargé de mission à l'UDEL (MEDEF Loiret) et lui laisse la parole pour présenter la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPEC T).

Cf. power point diffusé en séance et support papier distribué aux délégués.

M. LAZZARI présente le plan de son intervention. Il précise que selon lui, le niveau le plus pertinent pour mettre en œuvre des actions est celui de la Communauté de communes.

Synthèse des points importants :

- Croiser les compétences, l'emploi/la formation et le travail/les conditions de travail ;
- Mission co-pilotée par la DIRECCTE, l'UDEL et la Région Centre ;
- La GPEC T s'appuie sur le diagnostic de l'Agenda 21 de Pays et « Ambition 2020 » du Conseil régional ;
- Les axes de travail :
 - . Mobilité et logement ;
 - . Formation décentralisée ;
 - . Saisonnalité et emploi partagé ;
 - . Demandeurs d'emploi et réinsertion ;
 - . Actifs en reconversion ;
 - . Agriculture ;
 - . Rénovation thermique ;
 - . Tourisme ;
 - . Compétences économiques ;
 - . Vieillesse de la population.
- Les attendus :
 - . Accueillir et favoriser la démarche ;
 - . Mettre en relation
 - . Participer aux Comités de pilotage pléniers
 - . Répondre aux sollicitations ponctuelles.

Ne relevant pas de questions, Mme BEVIERE remercie M. LAZZARI de sa présentation.

| |
|---|
| <p>Le Contrat Global d'actions Essonne amont</p> |
|---|

Madame BEVIERE présente Emmanuel CAMPLO, animateur principal du Contrat. Elle rappelle que ce contrat a été signé le 22 septembre 2014.

Cf. power point diffusé en séance et support papier distribué aux délégués.

Emmanuel CAMPLO indique que 16,7 millions d'euros sont prévus sur la période 2014-2018. Il fait ensuite un focus sur 5 actions ouvertes aux collectivités :

- Diagnostics des réseaux d'alimentation en eau potable ;
- Etudes de révision des zonages d'assainissement ;
- Plans de gestion des pesticides sur le domaine public ;
- Rebouchages des anciens forages d'eau potable ;
- Classes d'eau à destination des scolaires.

Une attention particulière est à porter sur la vente de terrains en zones humides et étangs. Cela pourrait permettre des acquisitions foncières pour mener par la suite des actions d'entretien et de sauvegarde.

Mme BEVIERE le remercie pour son intervention.

Approbation du Règlement Intérieur

Mme BEVIERE rappelle le caractère obligatoire de cette démarche. Le Pays doit en effet valider son Règlement Intérieur avant le 23 novembre 2014, soit 6 mois après le renouvellement du Comité syndical. Elle précise que la version proposée est celle de février 2014, qui fait suite au changement des statuts en décembre 2013.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.

Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Mme BEVIERE précise que la CAO avait été élue en Bureau. A la demande des services de l'Etat, qui ont repréciser les modalités de cette élection, le Bureau a dû retirer sa délibération n° 15/2014 et l'élection est inscrite à l'ordre du jour du Comité syndical. Mme BEVIERE donne lecture des candidats constituant la liste unique. La liste des titulaires comprend James BRUNEAU, Marie-Françoise FAUTRAT, Patrick GUERINET, Véronique LEVY et Jean-Jacques MALET.

La liste des suppléants comprend Martial BOURGEOIS, Delmira DAUVILLIERS, Michel PICARD, Yves TARTINVILLE et Denis THION.

Mme BEVIERE précise qu'elle n'a pas eu connaissance d'autres candidats. Elle n'en note pas en séance. Elle rappelle que cette CAO ne se réunit que très rarement, le Pays portant pas, hormis le SCot, de projets nécessitant un appel d'offres. Il s'agit principalement de marchés à procédure adaptée.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Chacun des membres titulaires est élu à l'unanimité, chacun des membres suppléants est élu à l'unanimité. Monique BEVIERE, Présidente du Pays, est proclamée Présidente de cette Commission d'appel d'offres.

Adhésion du Pays au GIP Centrale d'achat APPROLYS

Mme BEVIERE rappelle la faculté faite aux collectivités d'adhérer à ce GIP mis en place par le Conseil général du Loiret. Il s'agit également de désigner un membre titulaire et son suppléant, pour représenter le Pays auprès d'APPROLYS.

Mme BEVIERE, Présidente, est proposée au titre du titulaire. M. THION, 1^{er} Vice-président, est proposé au titre de suppléant.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Mme BEVIERE, Présidente, est désignée titulaire et M. THION, 1^{er} Vice-président, désigné suppléant, à l'unanimité.

Vœu de soutien pour la création du BTS Maintenance Industrielle au Lycée Professionnel Jean de la Taille

Mme BEVIERE précise que les entreprises sont demandeuses sur cette thématique et qu'il y a des jeunes qui souhaiteraient suivre ce type de formation sur le territoire. Le Lycée Jean de la Taille a déposé un dossier dans ce sens.

Mme BEVIERE rappelle que cette volonté locale d'ouverture de BTS a été mise en avant dans le document prospectif régional « Ambition 2020 pour le Bassin de vie de Pithiviers », avec une ouverture pour 2016.

Mme BEVIERE donne lecture du vœu.

Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, souhaite que les membres du Conseil soient associés aux acteurs économiques mentionnés dans le texte.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Le vœu est adopté à l'unanimité.

- Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR).

Mme BEVIERE rappelle que dans la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique et des métropoles) figure la possibilité aux Pays de se transformer en Pôles, pour leur redonner une base législative. Le Pays pensait que cette transformation pouvait être automatique. La présence des syndicats de rivière et de gestion de l'eau, en tant qu'EPCI sans fiscalité propre, empêcherait cette transformation, selon les services de l'Etat. Le Pays étudie la procédure pour faire cette transformation. La piste principale serait de retirer ces syndicats sans fiscalité propre, de poursuivre les actions par convention. Les 8 Communautés de communes membres auraient alors à décider la transformation et de la valider à l'unanimité.

- Appel à projets « Territoire à énergie positive et croissance verte ».

Il s'agit d'un appel à projets relayé par la DDT. Le Pays peut semble-t-il rentrer dans ce cadre, car les différents programmes qu'il porte depuis 1996 constituent bien un véritable projet de territoire.

Mme BEVIERE précise que l'Agent de développement a fait un travail de synthèse pour regrouper et hiérarchiser les actions et les porteurs de projets. Il s'agit d'une première étape, dite de présélection des candidatures. Un dossier définitif sera à déposer en 2015.

- « La Route du Blé en Beauce ».

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET. Il présente l'appel à animations 2015 en précisant que la thématique fil rouge de 2015 est « musiques et chansons en Beauce ».

Il précise que « La Route du Blé en Beauce » sera à nouveau évoquée lors d'un prochain Bureau et Comité syndical, le projet arrivant à une année charnière.

- « Ambition 2020 pour le Bassin de vie de Pithiviers ».

Mme BEVIERE rappelle que le document définitif validé en Commission Permanente régionale a été envoyé à toutes les collectivités du territoire. Elle demande aux élus d'en prendre connaissance car ce document est important, notamment pour construire le prochain Contrat Régional de Pays (Contrat Régional de Solidarité Territoriale - CRST).

- Chef de projets Urbanisme et Développement Durable.

Mme BEVIERE présente Olivier FLORINE, qui remplace Eloïse ELISA au poste de Chef de projets Urbanisme et Développement Durable depuis fin octobre. Olivier FLORINE se présente aux élus et rappelle ses missions au sein du Pays.

- SAGE Nappe de Beauce.

Mme BEVIERE annonce le départ de Catherine PINSON, secrétaire à temps partiel de la CLE du SAGE Nappe de Beauce, pour la mairie d'Ascoux. C'est Florence BOUVARD-VERSLIPE qui devrait reprendre la charge du secrétariat à partir de janvier 2015.

- Divers.

La date du prochain Comité syndical reste à fixer en janvier ou février 2015.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE passe la parole à Mme LEVY qui invite les délégués et les invités à se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h50.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Yves TARTINVILLE

Monique BEVIERE